

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

**MINISTERE DES RELATIONS
EXTERIEURES**



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

**MINISTRY OF EXTERNAL
RELATIONS**

**CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE CHARGEE D'ADOPTER LE
PACTE MONDIAL POUR DES MIGRATIONS SURES,
ORDONNEES ET REGULIERES**

MARRAKECH (MAROC), 10 ET 11 DECEMBRE 2018

**DECLARATION DE S.E.M. LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU
MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES CHARGE DE LA
COOPERATION AVEC LE MONDE ISLAMIQUE**

Marrakech, le

Monsieur le Président,
Distingués Hauts Représentants,
Mesdames et Messieurs.

Qu'il me soit permis de féliciter tous les Etats, les Nations Unies, l'Organisation Internationale des Migrations, les Organisations de la société civile et les migrants pour leur implication et leurs efforts dans le processus de négociation et d'adoption du Pacte.

Je voudrais également exprimer mes remerciements au Gouvernement et au peuple marocains pour avoir accepté d'abriter cette Conférence, ainsi que pour la chaleur de l'accueil et l'hospitalité dont nous faisons l'objet, ma délégation et moi-même depuis notre arrivée.

Monsieur le Président,

Nous le rappelons dans le Pacte : « *Ce n'est pas la première fois que la communauté internationale s'intéresse à la question des migrations internationales* », phénomène multiséculaire et inhérent même à la nature humaine. Les destinations peuvent changer, l'ampleur peut varier et le retentissement médiatique fluctuer, mais le fait, lui, demeure. Il revient à chacun d'en user comme une opportunité ou comme un obstacle.

Des images fortes inondent les médias ces dernières années : des embarcations de fortune débordant d'hommes et de femmes livrées aux caprices des éléments de la nature. Des bateaux humanitaires transportant des migrants cherchant désespérément des jours durant un port où accoster. Des centaines de personnes prenant d'assaut les côtes européennes et américaines. De milliers d'êtres humains retenus aux frontières de certains pays dans le froid et la faim et parfois dispersés à coups de gaz lacrymogènes. Des dépouilles humaines, recueillies chaque jour dans les eaux, restes de candidats à l'immigration dont le voyage et les espoirs ont été tragiquement interrompus.

C'est précisément cet état de chose que le Pacte mondial voudrait corriger.

Monsieur le Président,

Ce Pacte est un outil précieux à plus d'un titre.

Il contribuera d'abord à l'amélioration de la perception du migrant, africain surtout. En effet, contrairement à une idée reçue, tous les africains ne veulent pas quitter leur pays d'origines pour se rendre en Occident au péril de leur vie. Non ! Sur les 258 millions de migrants internationaux enregistrés dans le monde en 2017, seul 14% sont africains à savoir 36 millions. Cette diaspora africaine de 36 millions ne constitue elle-même que 3% des 1,2 milliards de la population du continent. L'Afrique est principalement une destination des migrants dont le nombre a augmenté de 67% en 10 ans. La grande partie des migrations africaines est en Afrique.

Le Cameroun, en tant que pays d'origine, de destination et de transit de migrants en est une claire illustration. Il compte à son actif près de 5 millions d'étrangers dont 94,9% constituée d'Africains.

Ce Pacte permettra aussi une meilleure garantie des droits de l'homme des Migrants. Parce qu'il prend source dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, il offre de garanties appropriées pour préserver la dignité des migrants. Il permet de garder l'espoir que se feront de moins en moins fréquentes les exactions contre les migrants, quel que soit leur statut migratoire, quel que soit le stade de la migration. Le traitement des migrants comme des délinquants, voire des criminels, les rétentions de longue durée et parfois au secret, la confiscation des contrats de travail, des titres de voyage ou des papiers d'identité des migrants, la maltraitance, l'exploitation, le travail forcé ou obligatoire, la séparation de famille, des enfants de leurs parents, les expulsions massives, les retours forcés, toutes ces pratiques devront, après une mise en œuvre effective du Pacte, relever bientôt du souvenir.

Le Cameroun dont la Constitution reconnaît à tous les êtres humains, quel que soit leur statut migratoire, le droit de jouir des droits et libertés fondamentaux, inaliénables et universellement reconnus, a d'ores et déjà pris des mesures pour garantir les droits des migrants et faciliter leur intégration sociale. Ces mesures incluent la reconnaissance aux migrants du droit au regroupement familial, l'application à leur profit

du code du travail camerounais, le traitement national réservé aux ressortissants de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) dans le paiement des droits scolaires et universitaires.

Par ailleurs, sont reconnus aux migrants le droit à la propriété ; la liberté d'association et de religion ; le droit d'ester en justice ; le droit au travail, à l'éducation, au logement, à l'assistance sociale et publique, au droit au transfert des avoirs et à la naturalisation.

Mon pays, fier de sa tradition d'hospitalité et de fluidité migratoire qui offre aux étrangers un environnement multiculturel et social très accueillant, ne pratique ni exactions, ni expulsions massives à l'encontre des migrants. Ceux-ci exercent librement des activités professionnelles. D'ailleurs la loi camerounaise interdit de refouler à la frontière ou de contraindre une personne à retourner ou à demeurer dans un territoire où sa vie, son intégrité corporelle ou sa liberté seraient menacées.

Monsieur le Président,

Nous, pays d'accueil, devons-nous engager à adopter une approche moins sécuritaire et protectionniste vis-à-vis des migrants, favoriser l'accompagnement de la réinsertion des migrants dans leur pays d'origine, réguler les discours politique et médiatique négatifs qui renforcent la méfiance voire l'hostilité à l'égard des migrants.

Nous, pays d'origine, devons pouvoir nous attaquer aux facteurs et problèmes structurels de la migration forcée et créer des opportunités de développement national. Au rang de celles-ci figurent, le développement du système éducatif et la création d'emplois. A cet effet, le Cameroun consacre 20% de son budget aux Départements ministériels en charge de l'éducation. Il a, dans le souci de lutter contre la migration irrégulière, mis sur pied des projets de formation professionnelle et d'insertion socioprofessionnelle dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, la pêche et les industries animales. C'est le cas, entre autres, du Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes en Agriculture (PAIJA) dont la mission est de faciliter l'insertion des jeunes dans le circuit de production par la pratique d'une agriculture professionnelle, rentable et durable. C'est aussi le cas du Programme d'Aide au Retour et à l'Insertion des Jeunes de la Diaspora (PARI-JEDI) qui a pour rôle de faciliter l'insertion socio-

économique des jeunes camerounais de la diaspora désirant retourner au pays.

Pour ce qui est de l'emploi, on peut citer la création de plusieurs programmes d'emplois-jeunes et la réalisation de projets à haute intensité de main-d'œuvre, qui ont permis à de nombreux jeunes d'apprendre un métier ; le renforcement de la protection sociale avec la mise en place d'un système d'assurance volontaire, y compris pour les jeunes travailleurs du secteur informel.

Monsieur le Président,

Nous l'avons dit dans le Pacte, aucun pays ne peut tout seul gérer la question de la migration internationale. Cette entreprise, pour réussir, ne peut se concevoir que de façon commune, solidaire et concertée. C'est à ces conditions que nous pourrions venir à bout des drames de la migration devenus si banaux parce que trop fréquents.

C'est à ces conditions que l'on pourra protéger au mieux les migrants dans le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux, ayant à l'esprit que ce n'est jamais de gaité de cœur que l'on laisse sa famille et sa patrie.

C'est à ces seules conditions que nous pourrions assurer la mise en œuvre totale et équilibrée du Pacte et favoriser des migrations sûres, ordonnées et régulières au bénéfice de chaque migrant quelque soit son statut, et de chaque pays qu'il soit d'origine, de transit et/ou de destination.

Je vous remercie pour votre aimable attention.